

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAO SUP)



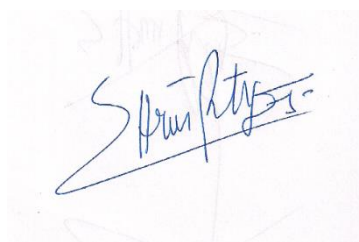
**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES BIOLOGIQUES,
SPECIALITÉ : BIOLOGIE ANALYTIQUE ET EXPÉRIMENTALE
DE LA FACULTE DE MEDECINE, PHARMACIE ET ODONTO-
STOMATOLOGIE (FMPO) DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA
DIOP DE DAKAR (UCAD)**

Equipe d'évaluation

- **M. Bhen Sikina TOGUEBAYE**, Professeur titulaire, retraité de l'UCAD, Président
- **M. Jérôme AUSSEIL**, Professeur titulaire, CHU Toulouse, Membre
- **M. Aké Absalome MONDE**, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny/
Côte d'Ivoire, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président



Mars 2025

Table des matières

I. Présentation de l'établissement et du programme évalué.....	3
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.	6
III. Description de la visite sur le terrain	6
IV. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP	7
V. Points forts du programme	14
VI. Points faibles du programme	15
VII. Appréciations générales.....	16
VIII. Recommandations à l'établissement	16
IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP	17
X. Proposition de décision.....	17

Introduction

L'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) a été habilitée par le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, à délivrer le diplôme Licence professionnelle en Sciences biologiques, spécialité Biologie analytique et expérimentale (Arrêté n° 1164 du 18 janvier 2023). Après avoir produit quelques diplômés, l'UCAD a demandé l'accréditation de ce diplôme. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP) a confié à une équipe d'experts externes la mission d'évaluer de ce programme. L'équipe d'experts, composée du Pr. Bhen Sikina TOGUEBAYE (Président), du Pr Jérôme AUSSEIL (Membre) et du Pr Aké Absalome MONDE (Membre), a effectué la mission le 05 décembre 2024. Après avoir étudié le rapport d'auto-évaluation du programme et les éléments de preuves, dans le fond et dans la forme, la mission a permis d'approfondir les réponses apportées par l'établissement. À la suite des éclaircissements fournis relatifs aux standards de qualité, l'équipe d'experts a élaboré ce présent rapport reprenant le canevas de présentation proposé par l'ANAQ-Sup

I. Présentation de l'établissement et du programme évalué

1. Présentation de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD)

L'université Cheikh Anta DIOP est un établissement public créé le 24 février 1957. Elle composée de six (6) facultés dont la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie, de cinq (5) écoles, centres et instituts de formations et de dix (10) instituts d'université. Elle est dirigée par un Recteur, nommé par décret présidentiel, après élection. Chaque faculté est administrée par un Doyen, élu par l'Assemblée de Faculté et secondé dans ses responsabilités par un Assesseur élu par la même assemblée. Chaque département est dirigé par un Chef de Département élu par le corps professoral composé des enseignants titulaires du dit Département.

La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie (FMPO) est régie par le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 modifié de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle est dotée de personnalité juridique et d'autonomie financière, dirigée par un Doyen élu, assisté de deux assesseurs et d'un chef des Services Administratifs.

La Faculté comprend trois (3) sections :

- Médecine
- Pharmacie

- Odontologie (Institut d'Odonto-Stomatologie).

La section Médecine comprend 3 départements : le Département de Médecine et Spécialités médicales ; • le Département de Chirurgie et Spécialités chirurgicales ; • le Département de Biologie médicale et Explorations fonctionnelles.

La section Odontologie comprend un département.

La section Pharmacie comprend 2 départements : le Département des Sciences biologiques et pharmaceutiques appliquées ; le Département des Sciences pharmaceutiques, physiques et chimiques.

Le programme de Licence professionnelle en Sciences biologiques, spécialité Biologie analytique et expérimentale est adossé au Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques Appliquées de la Section Pharmacie.

Le Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques Appliquée constitue la cellule de base de la Section sur le plan de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation et du service à la communauté. Ses principales missions sont :

- Former des Pharmaciens de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifiés ;
- Développer la recherche dans toutes les disciplines des sciences de la santé ;
- Faire acquérir aux apprenants les connaissances et méthodes d'investigation les plus avancées dans toutes les disciplines qui relèvent de la compétence du pharmacien et les faire participer au développement des connaissances et à la création de nouvelles méthodes d'investigation ;
- Mener des actions de formation permanente et de recyclage des personnels de santé ;
- Instituer des modèles d'enseignement, de recherche et de formation dans le cadre du système LMD, qui lie la théorie à la pratique dans le cadre de rapports équilibrés entre la réflexion et l'action ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle des apprenants

Le personnel enseignant et de recherche du Département compte au total 44 enseignants-chercheurs permanents. Le personnel de rang A (Professeurs titulaires et Professeurs assimilés) est constitué de 30 enseignants chercheurs soit 77,27 % de l'effectif total tandis que le rang B (Maîtres de Conférences titulaires et Maîtres de Conférences assimilés) compte 14 enseignants chercheurs soit 31,81%.

Le Département organise actuellement :

- Une Licence professionnelle
- 6 Masters de recherche,
- 3 diplômes d'Université (DU) dont (02) et un (01) académique
- et des doctorats d'Université en fonction des spécialités dans le cadre de l'École doctorale « Sciences de la vie, de la santé et de l'environnement ».

2. Présentation du programme de Licence professionnelle en Sciences biologiques, spécialité Biologie analytique et expérimentale

Le programme de Licence professionnelle en Sciences biologiques, spécialité Biologie analytique et expérimentale soumis à l'ANAQ-SUP pour une accréditation, est dispensé régulièrement depuis 2016.

L'objectif visé est de former des techniciens supérieurs autonomes, polyvalents, capables de s'adapter à l'évolution des technologies, de maîtriser les technologies de pointe mises en œuvre dans les domaines des sciences appliquées à la biologie médicale, avec une grande expertise en qualité, en gestion et management.

La formation est destinée à des étudiants titulaires d'un BTS, DUT DST en biologie ou ayant validé la Licence 2 en médecine, et Pharmacie. Elle prépare les étudiants au Diplôme de Licence. Le recrutement des étudiants se fait sur examen de dossier.

La durée de la formation est d'un (1) an subdivisée en deux (2) semestres de 30 crédits chacun, réparti en unités d'enseignements obligatoires subdivisées en éléments constitutifs. Le semestre 1 (semestre 5) porte essentiellement sur l'acquisition des outils scientifiques de gestion de laboratoire, tandis que le semestre 2 (Semestre 6) est consacré aux spécialités biologiques. L'enseignement est dispensé en présentiel ou à distance. Il est théorique et pratique. La maquette a été élaborée conformément au système LMD et aux standards internationaux.

Un semestre est validé par acquisition de chaque unité d'enseignement le composant et la validation est définitive. La Licence est décernée aux étudiants qui ont validé les deux semestres du cursus.

Le personnel d'enseignement et le personnel administratif et technique sont composés de personnels permanents appartenant à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et

d'Odontostomatologie de l'UCAD et de professionnels contractuels appelés vacataires.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.

Le rapport d'auto-évaluation comprend 70 pages, y compris les annexes. Il a été préparé suivant le Référentiel d'évaluation de programme de médecine et des sciences de la santé de l'ANAQ-SUP. Tous les standards ont été renseignés.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement.

Le rapport est complet et informatif. Pour chaque standard, des remarques et recommandations sont proposées. De même, une synthèse est proposée à la fin de chaque champ d'évaluation.

Tous les éléments de preuve annoncés dans le document ont été mis à la disposition des évaluateurs.

III. Description de la visite sur le terrain

a) Déroulement de la visite sur le terrain

La visite a été effectuée le 5 décembre 2024 conformément à l'agenda fourni par l'ANAQ-Sup. Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts.

Horaires	Activités des experts
9h00-9h15	Accueil de la délégation des experts par le Doyen de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odonto-stomatologie et échanges entre les experts
9h15	Démarrage de l'évaluation
9h15-11h	Présentation du rapport d'auto-évaluation et échanges sur le programme
11h – 13h30	Entretien avec le personnel Enseignant, les PATS et les étudiants
14h30-17h00	Visite des locaux et des sites de stage
17h 00 – 18h00	Réunion de debriefing des experts
18h00 – 18h30	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation
18h30	Fin de la mission

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

b) Appréciation de la visite

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échange respectueux que cette visite s'est déroulée. Il a été constaté une mobilisation de toutes les composantes du Centre.

IV. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et missions de l'institution
Standard 1.01. L'institution (établissement de santé) a défini ses missions et objectifs
Appréciation globale sur le standard : Les objectifs et missions de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPO) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) sont définis dans la loi et les décrets portant création de l'établissement. Ils sont clairement inscrits dans la loi portant sur le statut et le fonctionnement des Universités publiques du Sénégal et le décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'UCAD. La formation, la recherche et le service de communauté sont des missions clairement affichées par l'Université. Conclusion sur le standard : Le standard est atteint
Standard 1.02. L'institution tient compte, dans ses missions, de sa responsabilité sociale, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles (intégrité, respect de la personne humaine) et des valeurs de base des systèmes de santé (qualité, équité, pertinence, efficience).
Appréciation globale sur le standard : Les besoins de la société et des populations en matière de santé sont correctement pris en compte dans les missions de l'établissement que ce soit en matière de formation qu'en matière de recherche. L'intérêt porté sur la biologie médicale en est un exemple très pertinent. La FMPO prend en compte dans son organisation de l'ensemble des principes de qualité, d'équité et d'efficience mentionnés dans les décrets et dans le règlement intérieur de l'établissement. Ces principes s'inscrivent dans le respect des chartes et réglementations universelles. Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 2.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé
Appréciation globale sur le standard : Les enseignements de la licence sont régulièrement dispensés depuis l'année universitaire 2016-2017. Les activités sont planifiées et mises en œuvre conformément aux emplois du temps proposés et validés par l'administration et le comité de pilotage de la licence. Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.
Standard 2.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Appréciation globale sur le standard : Le programme d'études et de formation vise à former des techniciens capables de maîtriser les techniques d'analyses biologiques actuelles et émergentes dans les diverses disciplines des laboratoires d'analyses médicales ainsi que celles utilisées dans les laboratoires de recherche et de contrôle qualité. La maquette de la formation et les <i>syllabi</i> détaillent de façon claire l'ensemble du programme. Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.
Standard 2.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Appréciation globale sur le standard : La FMPO a des collaborations avec les établissements de santé publics, privés et les instituts de recherche dans les domaines de la formation, de la recherche et des soins. Le personnel enseignant est impliqué dans les activités de ces structures et y occupent des postes à responsabilité. Cela permet d'offrir des terrains de stage de qualité pour les étudiants formés dans la licence et de répondre de façon pertinente aux attentes de la formation. Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 3.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

Les décisions importantes concernant la formation sur les plans financier, pédagogique et financier sont prises lors des assemblées de faculté, de département et lors des réunions pédagogiques. Ces décisions sont consignées dans un procès-verbal partagé entre les membres et archivé. Chaque enseignant intervenant dans la formation est tenu informé de ses responsabilités et des processus décisionnels. La gestion de la qualité du programme résulte de la coopération entre le comité pédagogique et le CSAQ.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 3.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

Le PER participe activement à la planification des enseignements et à leur déroulement. Les syllabi sont élaborés par les PER et validés par le comité pédagogique. L'encadrement des étudiants sur les sites de stage est aussi assuré en partie par le PER. Il serait pertinent d'associer davantage le PER aux décisions générales prises lors des réunions du comité pédagogique et de l'impliquer dans l'analyse des évaluations de l'enseignement faite par les étudiants.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 3.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Appréciation globale sur le standard :

Le suivi des mesures d'assurance qualité du programme est assuré par le comité Qualité du département des Sciences biologiques et pharmaceutiques appliquées de la section Pharmacie ainsi que par un responsable qualité du programme. La cellule sectorielle d'Assurance Qualité de la FMPO supervise le programme en relation avec la Direction de la Cellule Interne d'assurance Qualité (DCIAQ) de l'UCAD. Les résultats des évaluations effectuées par les étudiants ne sont que très partiellement exploités et ne sont pas partagés avec le PER. Le programme de la formation ainsi que l'offre des stages n'est donc pas adapté en fonction de la demande des étudiants.

Conclusion sur le standard : Le standard n'est pas atteint.

Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 4.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation globale sur le standard :

La maquette du programme de formation a été établie en respectant les normes du système LMD. Le programme de formation est divisé en 2 semestres en cohérence avec les objectifs du programme. Les enseignements du semestre 5 dispensent aux étudiants les bases scientifiques nécessaires aux bonnes pratiques dans les laboratoires ainsi que le bon maniement des outils de communication. Les enseignements du semestre 6 sont axés sur l'approfondissement des sciences fondamentales constituant la base de l'activité des laboratoires médicaux. Tous les UE ont un syllabus à jour. Un point d'attention particulier est porté sur l'enseignement de biochimie découpée en 2 parties « automation » puis « méthodes d'analyse ». Ce découpage ne présente pas d'intérêt majeur car il porte essentiellement sur les approches techniques et mérite d'être redécoupé en intégrant une partie sur la technique et une autre sur les aspects physio/pathologiques. La part des stages représente un volume horaire important qui ne se reflète pas suffisamment au niveau du coefficient de l'UE. Ce point doit être modifié afin de valoriser la formation pratique de cette licence.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 4.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le contenu du programme et les outils scientifiques délivrés aux étudiants correspondent aux standards reconnus sur le plan national et international. Les méthodes d'enseignement sont orientées à la fois vers la recherche et vers la vie professionnelle permettant aux étudiants d'acquérir une formation solide adaptée à la demande. En particulier, les stages pratiques dans des laboratoires de biologie médicale préparent les étudiants au marché du travail. Un

point d'amélioration serait d'intégrer un cours sur l'analyse des résultats permettant de donner aux étudiants les notions de base de rendu d'un bilan biologique.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 4.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées. Elles sont consignées dans le règlement des examens de la maquette pédagogique du LMD. Elles sont aussi conformes aux dispositions du Décret relatif au diplôme de Licence. Le diplôme n'est délivré qu'après que les étudiants ont validé les 2 semestres du cursus.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 4.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme réalise des taux de réussite compris entre 80 et 100% depuis sa création. Il n'y a que peu d'étudiants inscrits au programme et le taux d'échec est principalement dû à l'abandon de certains étudiants suite à des problèmes financiers. Une stratégie d'accompagnement des étudiants devrait être mise en place pour faciliter la progression des étudiants.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 5.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement

Appréciation globale sur le standard :

Les enseignements de la Licence sont assurés par un corps enseignant compétent et qualifié. Ces enseignants sont pour la plupart titulaires ou assimilés, ils sont reconnus pour leur compétence dans leur domaine respectif à la fois en pédagogie et en recherche.

L'évaluation des enseignements ne se fait pas systématiquement. Seuls quelques enseignements ont fait l'objet d'évaluation par les étudiants à travers un questionnaire d'évaluation mis à la disposition des étudiants par la DCIAQ.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 5.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Appréciation globale sur le standard :

Les charges horaires de chaque enseignant est défini réglementairement et respecté par les enseignants de la Licence. Les enseignants assurent en parallèle des activités de recherche, d'administration et de service à la communauté selon les engagements de chaque enseignant. Le comité pédagogique est garant de la bonne répartition du quota horaire de chaque enseignant.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 5.03 : La mobilité du PER est possible.

Appréciation globale sur le standard :

Le personnel d'enseignement et de recherche est constitué à 90% d'enseignants permanents. Leur mobilité est possible. Elle est organisée par la FMPO et par l'UCAD.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'admission dans le programme sont indiquées dans l'arrêté relatif au programme de la Licence. La sélection des étudiants est réalisée par le comité pédagogique après une première sélection conditionnée par la détention d'un diplôme adéquat (BTS, DUT ou DST). Les conditions d'admission sont accessibles sur le site de la FMPO et sous forme d'affiches. Les étudiants sont sélectionnés sur dossier par une commission d'admission. Les PV des travaux de cette commission ont été mis à la disposition des évaluateurs

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'admission sont définies sur la base de critères de performance sans aucune discrimination de genre conformément à la réglementation.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Standard 6.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Appréciation globale sur le standard :

La mobilité des étudiant(e)s est possible. Cependant, celle-ci n'est pas réellement applicable car l'organisation des cours en alternance avec les stages ne permet pas une véritable mobilité. Un des points d'amélioration pourrait être de réserver des périodes dédiées exclusivement au stage.

Conclusion sur le standard : Le standard n'est pas atteint.

Standard 6.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Appréciation globale sur le standard :

L'encadrement des étudiants pendant leur stage en laboratoire est assuré par différentes catégories d'enseignants. Il n'est pas clairement établi, dans le Guide de stage, le rôle de l'encadrant qui est libre sur l'organisation du stage. Ceci engendre une disparité importante sur les activités proposées et une hétérogénéité du niveau d'encadrement pour les étudiants. Des objectifs précis d'encadrement doivent être établis et donnés aux maîtres des stages.

Conclusion sur le standard : Le standard n'est pas atteint.

Standard 6.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Appréciation globale sur le standard :

De façon générale le programme facilite l'insertion de ses diplômés dans la vie professionnelle quand l'étudiant souhaite rentrer dans la vie active. Cependant, peu d'information est disponible pour les étudiants sur les débouchés possibles et particulièrement sur la possibilité de poursuivre leur cursus universitaire. Les étudiants doivent trouver par eux-mêmes les informations sur les différentes possibilités. Un accompagnement plus rapproché des étudiants permettrait de les orienter de manière pertinente en fonction de leur souhait respectif.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 7.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

Les ressources financières de la formation proviennent exclusivement du budget de l'UCAD qui assure les salaires des personnels de la FMPO et la prise en charge des dépenses de fonctionnement. Les enseignements sont dispensés principalement dans les salles de la faculté, et les salles de TD/TP des départements où en ligne via le logiciel Microsoft team. Des conventions de stage sont signées avec de nombreuses institutions nationales permettant de disposer de sites de stages sécurisés. Un point de vigilance porte sur les sites de stage dans le domaine de la recherche afin de renforcer les équipements disponibles.

Conclusion sur le standard : Le standard est atteint.

V. Points forts du programme

a) Gouvernance du programme

- L'existence d'une gouvernance du programme conforme aux standards universitaires comprenant un responsable du programme, un comité pédagogique du programme, une commission d'admission des étudiants au programme, des responsables d'UE et d'EC du programme, une cellule sectorielle d'Assurance Qualité de la FMPO, un comité Qualité du département des Sciences biologiques et pharmaceutiques appliquées de la section Pharmacie et un Responsable Qualité du programme.
- L'existence d'un Top management pédagogique assuré par des professeurs titulaires et des Maîtres de Conférences agrégés des universités.
- La sélection et le respect de la réglementation nationale en matière d'admission des étudiants dans les programmes de licence
- L'élaboration d'un guide de stages à l'intention des étudiants

b) Le curriculum

- La conformité de la maquette pédagogique aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière.
- La conformité du programme aux dispositions de l'habilitation reçues du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Programme pertinent au vu des objectifs

- La production des syllabus par les enseignants.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants
- Le bon taux d'encadrement des étudiants
- D'excellents taux de réussite
- L'existence de passerelles entre le programme et d'autres programmes de formation
- Bonne appréciation du programme par les étudiants

c) Ressources humaines

- L'excellent niveau de qualification des membres du personnel enseignant intervenant dans le programme dont quelques-uns ont une riche expérience professionnelle.
- Le PATS est constitué de personnes qualifiées dont la majorité un statut d'agent permanent.

d) Infrastructures et équipements

- L'existence de locaux pédagogiques (salles de cours, salles de travaux pratiques) et administratifs en nombre suffisant et relativement bien équipés en mobiliers et matériels scientifiques.
- Sites stages, suffisants, diversifiés et bien équipés
- Bon niveau de qualité d'équipement et des infrastructures

VI. Points faibles du programme

a) Gouvernance

- La mobilité externe des étudiants. Le programme ne participe pas de façon formelle, à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants.
- Critère de sélection des étudiants à mieux définir
- Pas de partage des résultats d'évaluation des enseignements par les étudiants
- Absence de suivi des diplômés du problème (pas de base de données des alumni)
- Faiblesses de communication externe et de marketing concernant le programme

b) Le curriculum

- Faibles valeurs en crédits affectées aux stages
- Des insuffisances dans le programme de biochimie
- Des insuffisances dans l'encadrement en stage laissé à l'appréciation des maîtres de stage

- Non-respect du calendrier universitaire
- Absence de pratiques en démarche qualité

c) Infrastructures

Peu d'équipement pour la recherche.

VII. Appréciations générales

L'évaluation externe a porté sur le programme de la Licence professionnelle en Sciences biologiques, spécialité Biologie analytique et expérimentale. Ce diplôme, préparé en une année, a sorti plusieurs promotions depuis 2016. Le programme d'études est déroulé selon le système LMD. La maquette du programme obéit globalement aux standards du système LMD et respecte les dispositions du décret relatif au diplôme de Licence. La formation s'appuie sur des infrastructures aux normes avec des locaux pédagogiques et des sites de stage bien équipés. L'équipe pédagogique est compétente. Le programme est pertinent car il participe au développement de la santé au Sénégal et en Afrique et à l'insertion professionnelle des diplômés. Il est attractif car des étudiants de plusieurs nationalités sont inscrits dans ce programme.

Globalement, le programme possède de nombreux points forts et a satisfait à l'essentiel des standards du référentiel. Il a aussi quelques points faibles pour lesquels des recommandations d'amélioration ci-dessous sont formulées.

VIII. Recommandations à l'établissement

- Mettre en place une stratégie de suivi des diplômés du programme et créer une base de données de ces diplômés
- Améliorer la stratégie de promotion du programme afin d'augmenter les effectifs des étudiants.
- Harmoniser l'encadrement des stages en précisant dans le Guide de stage, le rôle des maitres de stage dans l'organisation du stage.
- Faire un Feed-back de l'évaluation des enseignements par les étudiants
- Mieux définir les critères de sélection des étudiants
- Mettre en place une stratégie pour permettre la participation des étudiants à des programmes d'échanges nationaux et internationaux.

- Introduire dans l'UE de biochimie, un EC Technique et un EC physiopathologie et ajouter un EC sur l'Interprétation d'un bilan biologie.
- Introduire les aspects pré-analytiques dans la maquette pédagogique
- Prévoir des cours en ligne afin de permettre aux étudiants à l'intérieur d'y participer.
- Prévoir des enseignements pratiques en démarche Qualité
- Ouvrir le programme à des enseignants extérieurs de l'UCAD (au niveau national et international)

IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP

Trouver des solutions aux lenteurs observées dans le traitement des dossiers de demande d'habilitation et d'accréditation.

X. Proposition de décision

**ACCREDITATION RECOMMANDEE DU PROGRAMME DE LICENCE
PROFESSIONNELLE EN SCIENCES BIOLOGIQUES, SPECIALITÉ : BIOLOGIE
ANALYTIQUE ET EXPÉRIMENTALE DE LA FACULTE DE MEDECINE,
PHARMACIE ET ODONTO-STOMATOLOGIE (FMPO) DE L'UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)**